

GRÉGORY QUIN
PHILIPPE VONNARD

« IL ÉTAIT CARABINIER DANS L'ÂME ET L'EST RESTÉ JUSQU'À SON DERNIER JOUR » ADRIEN THÉLIN, LA POLITIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES CARABINIERS

Le Conseiller aux États [Adrien] Thélin fit partie pendant vingt-neuf ans du Comité central [de la Société suisse des carabiniers], pendant deux ans comme vice-président et pendant dix-huit ans comme président (...). Ses qualités personnelles, sa grande amabilité, sa vaste intelligence, son dévouement pour la cause du tir, enfin la haute considération dont il jouissait au sein des chambres fédérales permirent bien souvent à la Société suisse des carabiniers d'arriver à ses fins.¹

L'extrait ci-dessus, tiré de l'ouvrage publié en 1924 pour le centenaire de la Société suisse des carabiniers (SSC), souligne quelques aspects importants de l'engagement d'Adrien Thélin (1842-1922), au sein de cette société². En plus d'insister sur sa longévité à la tête de la SSC, l'auteur de l'ouvrage mentionne également que l'expérience et le réseau politique de Thélin ont bénéficié au développement de la SSC.

Mais l'inverse n'est-il pas également vrai ? En effet, grâce à plusieurs études historiques menées sur l'associationnisme en Suisse au XIX^e siècle, nous savons désormais que les associations ont constitué des formes embryonnaires de « partis » voire des

¹ Martin Gamma, *100 ans de la Société suisse des Carabiniers 1824-1924*, Zurich : Coradi-Maag, 1924, p. 169

² Les recherches présentées dans cette contribution ont été réalisées dans le cadre du projet « La Fabrique des sports nationaux », financé par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique (numéro de projet: 182399). Nous remercions pour leur appui dans nos recherches Monsieur Pascal Morisod des Archives cantonales vaudoises et Madame Regula Berger du Musée du tir à Berne. Nous remercions aussi Madame Monique Schneider et Monsieur David Auberson pour leurs relectures préparatoires à la publication.

viviers électoraux certains³. Comme le suggérait Hans Ulrich Jost dans un texte datant de 1991: «En Suisse, une carrière politique en dehors de la vie associative est quasiment impensable. L'expérience du débat, la direction de commissions, la gestion de groupes sociaux, les processus de sélection, la création de cercles d'amis politiques et finalement la formation d'une clientèle électorale sont autant de pratiques politiques qui s'exercent dans le cadre de la vie associative.»⁴

De fait, Adrien Thélin a-t-il pu bénéficier de sa position politique pour accéder à la présidence de la SSC? Et dans le même temps, de quelle façon ses différents mandats électifs (il a siégé respectivement au Grand Conseil et au Conseil des États du canton de Vaud ainsi qu'au Conseil national et au Conseil des États) ont-ils favorisé l'action de la SSC? Ce sont ces deux questions principales qui seront traitées dans cet article qui doit être considéré comme exploratoire, car il faut bien reconnaître que jusqu'ici, le domaine du tir n'a été, en dehors de quelques études sur les tirs fédéraux⁵, que peu l'objet de recherches scientifiques. Pourtant, plusieurs historiens conviennent dans leurs travaux que ces sociétés (au même titre que celles de gymnastique) ont été des lieux associatifs où l'on retrouve les acteurs majeurs de l'élite politique suisse. Par exemple, au niveau vaudois, Olivier Meuwly rappelle que Louis Ruchonnet ou Louis-Henri Delarageaz ne sont jamais très loin des affaires du tir, mais sans entrer dans davantage de détails à ce sujet⁶. De la même manière, des propos latéraux sur le tir peuvent être trouvés dans des ouvrages consacrés à l'histoire militaire⁷ et aux pratiques d'exercice corporel⁸.

Nos analyses autour de la trajectoire d'Adrien Thélin sont fondées sur un corpus de documents divers (presse, archives civiles et militaires, ouvrages consacrés au tir) et s'inspirent également des travaux biographiques conduits sur les élites politiques

³ Erich Grüner, *Die Parteien in der Schweiz*, Berne: Francke Verlag, 1969, p. 82.

⁴ Hans Ulrich Jost, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIX^e siècle », in Hans Ulrich Jost, Albert Tanner (dir.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine – Sociabilité et faits associatifs*, Zurich: Chronos, 1991, p. 26.

⁵ Beat Henzirohs, *Die Eidgenössischen Schützenfeste 1824-1849. Ihre Entwicklung und Politische Bedeutung*, Fribourg: Faculté des lettres (thèse de doctorat), 1976 ; Gilliane Kern, *En quête d'une identité nationale... : la mise en scène du sentiment national lors du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds*, Neuchâtel: Faculté des lettres et des sciences humaines (mémoire de licence), 2005.

⁶ Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893. Un homme d'État entre action et idéal*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2006 ; Olivier Meuwly, *Louis-Henri Delarageaz, 1807-1891. Homme politique vaudois, ami de Proudhon, grand propriétaire foncier*, Neuchâtel: Alphil, 2011.

⁷ Pierre Streit, « Tirs fédéraux et camps militaires. Ferment de l'idée nationale », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, 4, 2015, pp. 76-84.

⁸ Louis Burgener, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: chez l'auteur, 1952.

vadoises ainsi que des études traitant du rôle des associations de tir dans la formation de l'État-nation, notamment en France et en Italie⁹. Nous avons compulsé des dossiers issus des archives de la SSC (rapports annuels, procès-verbaux du comité central, bulletins officiels, etc.), des archives fédérales (principalement les registres des chambres parlementaires), des archives de la Bibliothek Am Guisanplatz, anciennement Bibliothèque militaire fédérale (tout particulièrement l'*État des Officiers*) et les Archives cantonales vaudoises (pour les Dossiers ATS ou les procès-verbaux du Grand Conseil). Dans le but de compléter cette documentation, nous avons aussi pris soin de réaliser une revue de presse sélective (à des dates précises de la vie de Thélin) dans les titres de la presse radicale et libérale vaudoise de l'époque (*La Gazette de Lausanne*, *Le Nouvelliste Vaudois*, *La Revue*).

La première partie de l'article est d'ordre contextuel et pose quelques jalons sur la carrière politique d'Adrien Thélin et sur son engagement progressif dans le domaine du tir. La deuxième et la troisième partie traitent plus spécifiquement de ses actions au sein de la SSC dans l'optique de les mettre en rapport avec ses ambitions politiques. En somme, il s'agit de traiter de la double face d'une même pièce : le tir comme moyen de servir la patrie et l'engagement politique au service du tir.

ADRIEN THÉLIN : UN MEMBRE DE L'ÉLITE POLITIQUE ET DU TIR À L'ÉCHELLE CANTONALE ET NATIONALE

Né à La Sarraz le 11 octobre 1842, Adrien Thélin est issu de la petite et moyenne bourgeoisie locale. Son père, Samson Louis Daniel Thélin, est comptable à la fabrique de papier de la ville et officie en tant que conseiller municipal. Après un cursus primaire dans son bourg, le jeune Adrien est éduqué dans une atmosphère à caractère religieux puisqu'il passe notamment quelque temps au collège fondé par le pasteur Jean-Louis Galliard à Lausanne – qui promeut «une éducation porteuse des valeurs “de travail, d'ordre, de droiture, de modestie et de bonté”»¹⁰ et où il rencontre les enfants de milieux plutôt issus du courant libéral. Ce passage dans un lieu prônant une certaine tolérance, dans un canton où, dès leur arrivée au pouvoir en 1845, les radicaux affichent une forte hostilité aux mouvements religieux dissidents de l'Église nationale,

⁹ Pour la France, on lira notamment Benoît Lecoq, «Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914)», in *Revue historique*, 276, 1986, pp. 157-166; ainsi que les contributions de Robert Joseph et Jean-Louis Gay-Lescot dans Pierre Arnaud, *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine. 1870-1914*, Toulouse: Privat, 1987. Pour l'Italie : Gilles Pécout, «Les Sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIX^e siècle», in *Mélanges de l'École française de Rome*, 102/2, 1990, pp. 533-676.

¹⁰ Jean-Pierre Bastian, *La fracture religieuse vaudoise 1847-1966. L'Église libre, «la Môme» et le canton de Vaud*, Genève: Labor et Fides, 2016, p. 192

a-t-il permis au futur homme d'État de développer un sens du consensus – trait de caractère plus tard reconnu chez lui – plutôt qu'un goût pour l'affrontement? Nous pouvons le supposer. Il continue ensuite sa formation chez les frères moraves basés à Kornthal (près de Stuttgart). Ce séjour en Allemagne, dont plusieurs jeunes membres de la bourgeoisie vaudoise de l'époque bénéficient également¹¹, est important, car il lui permet d'acquérir de solides connaissances en allemand qui lui serviront par la suite pour entretenir des relations avec les «Confédérés» d'outre-Sarine.

Au terme de son cursus, Thélin revient à La Sarraz et se lance dans une activité de négociant en vins (surtout la vente de vins français). Son mariage avec Adèle Faraudo, fille du marchand de vin Charles Jacques, lui offre sans doute la possibilité de développer des affaires qui s'avèrent rapidement florissantes si l'on en croit les articles de presse parus au moment de son décès. Thélin dispose en effet d'un certain talent de négociateur, mais aussi d'une aura communicationnelle et, enfin, d'une capacité importante de travail.

Dans le même temps, il nous appartient de souligner son engagement militaire, qui est pour le moins conséquent. Formé en tant que carabinier, il est nommé capitaine en 1872, grade qu'il conserve jusqu'à sa promotion au rang de major en 1878¹². Une dizaine d'années plus tard, il accède au grade de colonel, titre qui lui vaudra d'être parfois appelé par la presse et plusieurs de ses collègues politiciens le «Colonel Thélin».

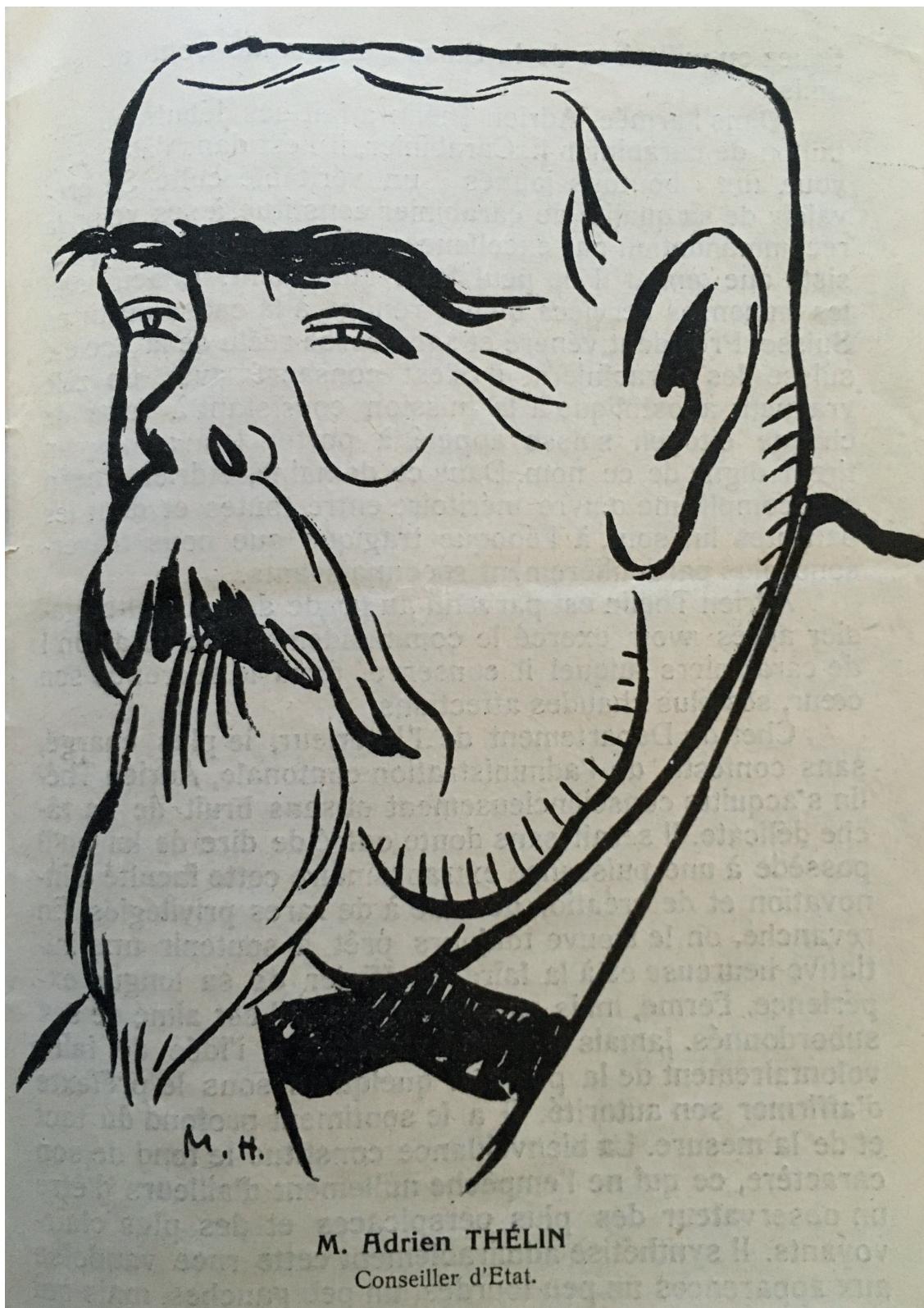
Parallèlement à cette carrière de milice, Adrien Thélin commence à s'investir en politique. En 1870, à moins de 30 ans, on le retrouve élu au Grand Conseil, au sein du groupe radical. C'est le début d'une longue et fructueuse carrière «cantonale» qui va le voir être plusieurs fois réélu (durant vingt-neuf ans), puis être nommé au Conseil d'État en 1899. À partir de 1883, il siège également à Berne. Selon la très radicale *Revue*, cette décision de le voir porter les couleurs du radicalisme vaudois à Berne a été prise à l'unanimité¹³. Outre ses engagements associatifs et militaires qui lui permettent de disposer de nombreux relais, Thélin a l'avantage de représenter une ligne médiane au sein du mouvement radical suisse, tiraillé entre centralisme et fédéralisme¹⁴. Le

¹¹ Selon Humair *et al.*, le choix de faire des études en Allemagne est un élément fréquent dans les biographies des élites politique et commerciale de l'époque, notamment par manque d'offre locale, mais aussi pour apprendre l'allemand. Voir Cédric Humair, Marc Gigase, Julie Lapointe Guigoz, Stefano Sulmoni, *Système touristique et culture technique dans l'arc lémanique. Analyse d'une success-story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel: Alphil, 2014, pp. 110-111.

¹² Archives de la Bibliothek Am Guisanplatz, *État des Officiers*, le 25 avril 1878, p. 44.

¹³ *La Revue* du 21 mai 1883.

¹⁴ Au sujet du radicalisme vaudois, on lira Olivier Meuwly (dir.), *Les Constitutions vaudoises (1803-2003). Miroir des idées politiques*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2007.



Caricature d'Adrien Thélin publiée dans *Les propos vaudois* du samedi 10 juin 1916. ACV, Dossier ATS.

27 mai 1883, Adrien Thélin est élu dans le 44^e arrondissement avec 4009 voix¹⁵, devant son concurrent l'indépendant Aymon de Gingins (1823-1893), lui aussi de La Sarraz et ancien Conseiller national pour l'arrondissement entre 1878 et 1881, dont les positions cantonalistes avaient entraîné un éloignement avec son groupe à Berne¹⁶. Le mandat qu'occupera Adrien Thélin au sein des Chambres fédérales sera assez long, puisqu'il va siéger au Conseil national jusqu'en 1900, puis au Conseil des États jusqu'en 1917. Tout au long de ces années, il va construire un réseau de connaissances qui dépassent de loin les frontières vaudoises, situation bien illustrée lors de ses obsèques, puisque de nombreux cantons envoient des délégués afin de les représenter à ce qui s'apparente non seulement à un événement majeur de la politique vaudoise, mais également fédérale.

Son accession au Conseil d'État, en 1899, est une date importante dans la trajectoire politique de Thélin. Il occupera cette fonction jusqu'à son décès en 1922 en qualité de chef du Département de l'Intérieur. À noter que son siège est repris par son neveu, l'avocat Henri Thélin instituant ainsi une forme de dynastie politique. Sa nomination au Conseil d'État aura comme conséquence personnelle la remise de ses affaires «commerciales» à son fils, Charles. Dès lors, il peut être classé parmi «les magistrats», à savoir des individus qui, selon Erich Grüner, vivent de leur mandat et participent de fait à une sorte de «professionnalisation» des tâches politiques dans la Confédération¹⁷. D'un point de vue plus collectif, cette nomination va lui permettre de continuer un travail entamé depuis ses premières fonctions électives: contribuer à l'ancrage du tir au sein de la société suisse. En effet, en raison de son réseau et de son influence politique, Adrien Thélin constitue une ressource pour les sociétés de tir, en particulier la Société des carabiniers suisses pour laquelle il est actif au sein de son comité central à partir de 1883.

Avant d'analyser ces relations entre politique et tir, il est nécessaire de replacer l'arrivée d'Adrien Thélin dans le contexte du tir helvétique de l'époque. En effet, les années 1870-1880 correspondent à un moment où s'opèrent des transformations importantes sur le rôle du tir dans la société suisse, et le besoin d'une organisation stable s'accroît. S'il ne s'agit pas encore d'un «tir obligatoire», la nouvelle ordonnance militaire de 1874 qui introduit la gymnastique comme une branche obligatoire de la scolarité, prévoit que «les *cantons* pourvoient en outre à ce que les exercices de gymnastique préparatoire au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de 20 ans. Dans les deux dernières années, la Confé-

¹⁵ *Gazette de Lausanne* du 28 mai 1883.

¹⁶ Erich Grüner, *L'Assemblée fédérale suisse...*, *op. cit.*, 1966, p. 814.

¹⁷ Erich Grüner, «Quelques réflexions sur l'élite politique dans la Confédération helvétique depuis 1848», in *Revue d'histoire économique et sociale*, 44, 2, 1966, p. 151.

dération pourra organiser des exercices de tir»¹⁸. Bien que la phrase soit au conditionnel, la SSC accède ici à un statut d'organisation «paraétatique» – au même titre que la gymnastique¹⁹ – pour soutenir la préparation des futurs citoyens-soldats. Or, cette fonction prend tout son sens au cours des deux dernières décennies du XIX^e siècle, la Suisse connaissant un moment de grandes transformations socio-économiques, ainsi qu'une tension politique croissante marquée par la montée d'un mouvement ouvrier à la gauche du radicalisme et des critiques émises à leur droite par les catholiques qui contestent le centralisme étatique. Ces derniers sont rejoints sur certains points par une fraction des libéraux-conservateurs qui remettent en question la notion de «progrès», voire l'idée de démocratie²⁰.

SERVIR LA PATRIE AU TRAVERS DU TIR

Créée en 1824, la Société suisse des carabiniers (SSC) fait partie des premières associations qui ont l'ambition d'établir des manifestations au niveau national, comme c'est le cas d'autres mouvements fondés à peu près à la même période, telles la Société suisse d'histoire (1811), la Société d'étudiants de Zofingue (1819) ou encore la Société fédérale de gymnastique (1832). Si des sociétés, ou autres Abbayes, de tir existent depuis plusieurs siècles dans de nombreuses communes, c'est surtout au cours du XIX^e siècle que le tir connaît une structuration à l'échelle helvétique. La SSC préside ainsi à l'organisation des Fêtes fédérales – la première en 1824 – qui se tiennent, à partir de 1830, tous les deux ou trois ans dans des lieux différents du pays. L'importance de cet événement et de sa société faîtière est bien illustrée par la croissance du nombre des membres de la SSC (571 en 1824, 7727 en 1883 et 69 177 en 1900) et des munitions utilisées à chaque fête (215 000 en 1840, 1 200 000 en 1890 et 1 600 690 en 1901)²¹.

Cette place du tir dans la société suisse explique sans doute que dans sa typologie de l'associationnisme en Suisse, Hans Ulrich Jost ne classe pas les sociétés de tir

¹⁸ Le texte de l'ordonnance est présenté par Louis Burgener dans son ouvrage de 1952 à la page 102 (voir note n° 8 pour le titre).

¹⁹ À ce sujet, voir la contribution de Gil Mayencourt au sujet de l'institutionnalisation de la gymnastique dans le présent numéro.

²⁰ Sur le catholicisme, se rapporter aux publications de Urs Altermatt (notamment *Der Weg der Schweizer Katholiken ins Ghetto: die Entstehungsgeschichte der nationalen Volksorganisationen im Schweizer Katholizismus, 1848-1919*, Fribourg: Universitätsverlag, 1995); et sur la montée de mouvement «libéral-conservateur» en Suisse romande, voire les travaux d'Alain Clavien (notamment *Les Helvétistes: intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne: Société d'histoire de la Suisse romande/Éditions d'En bas, 1993). Pour un point de vue général sur l'état du mouvement radical autour de 1900, voir Ernst Steinmann, *Geschichte des Schweizerischen Freisinns*, Berne: Paul Haupt, 1955.

²¹ Martin Gamma, *100 ans de la Société suisse des Carabiniers...*, op. cit., pp. 155 et 188.

parmi les associations de « sports & jeux ». Selon lui elles forment un groupe *ad hoc* et pourraient même « figurer sous la désignation “politique”, car [elles appartiennent] en large partie au courant de la bourgeoisie libérale ou radicale »²². L'histoire des comités centraux de la Société Suisse des Carabiniers est révélatrice de ces appartenances bourgeoises, du positionnement pluriel d'une partie des élites en Suisse et de la participation d'une « élite politique » à de multiples réseaux, dont des réseaux « sportifs ».

Ce constat est particulièrement saillant pour la période précédant l'avènement d'un comité central stable en 1877. En effet, depuis la première fête fédérale de tir organisée en 1824 à Aarau et jusqu'à celle de Lausanne en 1876, Urs Schenker note que « le comité d'organisation de la fête fédérale de tir fonctionnait aussi jusqu'à l'accomplissement de son mandat comme comité central de la Société suisse des Carabiniers. La direction changea au gré de la succession des tirs trente fois au total, avant que [la SSC] n'institue un comité central permanent »²³. Tous les deux ans, la direction de la SSC change donc de canton en fonction du lieu retenu pour la Fête fédérale de tir suivante. S'il ne s'agit pas ici d'entamer une analyse systématique de ces comités successifs, cette histoire permet de mettre en lumière différents aspects fondamentaux de la vie politique en Suisse, autour de la notion de « milice », mais aussi du « multipositionnement » d'une élite engagée dans les premières années de la construction de la Confédération helvétique²⁴.

S'il est probablement un bon tireur – ce dont atteste son incorporation militaire comme carabinier – Thélin se montre rapidement actif à l'échelle cantonale puisqu'il intègre le comité de la Société Vaudoise des Carabiniers dès 1876, avant d'en prendre la présidence en 1888²⁵. Cependant, le mérite de Thélin, selon ses pairs, est de ne pas avoir imaginé le tir uniquement sous l'angle sportif – rappelons au passage que les fêtes de tir, qu'elles soient locales, cantonales ou fédérales, décernent de nombreux prix et que ces manifestations ont un côté sportif, où la compétition prime²⁶ –, mais de le penser comme un moyen d'éducation (physique et morale). Le natif de La Sarraz développe une réflexion qui place le tir, et plus largement, l'instruction militaire, au

²² Hans-Ulrich Jost, « Sociabilité, faits associatifs... », art. cit., p. 24.

²³ Urs Schenker, *150 ans. Société suisse des Carabiniers. 1824-1974*, Berne : Société Suisse des Carabiniers, 1974, p. 85.

²⁴ Erich Grüner, *Die Wirtschaftsverbände in der Demokratie*, Zurich : Eugen Rentsch, 1956 ; Cédric Humair, *1848, Naissance de la Suisse moderne*, Lausanne : Antipodes/Société d'histoire de la Suisse romande, 2009.

²⁵ Archives de la SSC, Berne (désormais « ASSC »), Rapports annuels de la Société Vaudoise des Carabiniers, Rapport pour l'année 1910, p. 3.

²⁶ Cette double facette du tir est notamment relevée par Gilles Pécout pour le cas de l'Italie. Pécout note que cette situation ne va pas sans créer des tensions entre les promoteurs du tir sportif (plutôt des aristocrates) et des ceux d'un tir plus patriotique (élite bourgeoise). Gilles Pécout, « Les Sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIX^e siècle », art. cit.

œur de la formation du jeune citoyen suisse. C'est du moins ce qu'indique avec force le commandant de corps Louis Henri Bornand (1862-1927) dans son allocution à l'occasion du décès d'Adrien Thélin²⁷. Ce dernier n'ayant, à notre connaissance, pas laissé de trace écrite sur sa pensée, cette piste doit encore être considérée comme une hypothèse.

Toutefois, le fait que le tir joue un rôle dans l'unité de la patrie est un aspect ardemment défendu par le député Thélin lors de plusieurs discours qu'il donne à l'occasion de fêtes de tir. Outre un côté bon vivant et peut-être aussi en raison du fait que ce type de manifestation peut favoriser ses affaires – le vin coule à flots lors des fêtes de tir! –, Thélin participe à d'innombrables festivités, ce qui est parfois sujet à certaines critiques de la part de la presse locale. Ces rassemblements constituent des moments importants en matière de sociabilité et de renforcement du sentiment national et ce d'autant plus que hormis pour des cas exceptionnels (comme un anniversaire), les pouvoirs en place hésitent à mettre sur pied des célébrations à caractère trop politique afin de ne pas attiser les clivages²⁸. Selon Louis Ruchonnet, les fêtes de tir seraient ainsi «des îlots de tranquillité au milieu de l'effervescence politique»²⁹.

Lors de ces événements, et en raison de ses fonctions, Thélin prend souvent la parole comme le montrent quelques exemples choisis parmi d'autres. À l'occasion du tir cantonal à Lausanne, en juin 1886, il rappelle «aux carabiniers les devoirs qu'ils ont contractés envers elle [la patrie] et faisant allusion à l'acte héroïque de Winkelried, dont le dévouement glorieux sera célébré par le peuple suisse, lundi prochain, sur le champ de bataille de Sempach»³⁰. Lors d'une manifestation organisée pour le 103^e anniversaire de l'Abbaye des carabiniers de La Sarraz en juillet 1906, Thélin – qui est président d'honneur de l'Abbaye – «porte un toast à la patrie»³¹. À diverses reprises, Thélin insiste sur le fait que ces réunions «rapprochent les citoyens et [que] l'esprit de patriotisme s'y développe et s'y fortifie»³². Ces événements sont utilisés pour renforcer l'esprit national ce qui s'avère de plus en plus important, en particulier autour des années 1900, lorsque le radicalisme connaît de plus en plus de critiques.

En outre, ces manifestations sont l'occasion pour Thélin de siéger avec de multiples personnalités. Président de l'organisation des fêtes du centenaire du canton de Vaud en 1903, dans la commission mise en place au printemps 1901, Thélin est associé à

²⁷ *Tribune de Lausanne* du 8 mai 1922.

²⁸ Olivier Meuwly, «La fête civique quand les radicaux de 1845 se mettaient en scène», in *RHV*, 110, 2002, pp. 73-88.

²⁹ Cité dans Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893...*, *op. cit.*, p. 201.

³⁰ *Gazette de Lausanne* du 28 juin 1886.

³¹ *Nouvelliste vaudois* du 16 juillet 1906.

³² *Gazette de Lausanne* du 11 avril 1904.

Camille Decoppet son collègue du Conseil d'État, à Berthold van Muyden le syndic de Lausanne, à Édouard Secrétan, lui aussi colonel, mais surtout rédacteur de la *Gazette de Lausanne* et conseiller national, et à Émile Bonjour conseiller communal à Lausanne et promoteur de la scène muséale. Ces positions et ces connexions servent la cause du tir, qu'il s'attache d'ailleurs à défendre avec ardeur tout au long de ses mandats politiques, que ce soit à Lausanne ou à Berne.

SERVIR LE TIR AU TRAVERS DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Certes l'action de Thélin semble avoir été particulièrement importante, mais relevons que dans la deuxième partie du XIX^e siècle, les élites commerciales et politiques de plusieurs cantons s'engagent d'une manière ou d'une autre dans l'institutionnalisation du tir. Sans multiplier les exemples, nous présentons brièvement trois cas de ce processus, à Berne en 1857, à Schaffhouse en 1865 et à Lausanne en 1876³³.

À Berne, en 1857, l'organisation de la fête fédérale de tir va mutualiser ses « effets symboliques » avec l'inauguration du nouveau bâtiment du Parlement à Berne, la mise en service de la ligne de chemin de fer Berne-Schönbühl et la tenue, pendant plusieurs mois, d'une première « exposition nationale ». Pour l'organisation de la Fête fédérale de Schaffhouse, en 1865, le comité local se trouve au carrefour des processus de la structuration d'un nouvel appareil industriel helvétique, dont l'essor se fonde sur la maîtrise de la force hydraulique du Rhin, utilisée afin de développer des technologies inédites comme les machines à vapeur. En effet, s'y retrouvent Heinrich Moser (1805-1874), Friedrich Peyer-im-Hof (1817-1900) ou encore Johann Georg Oschwald (1818-1867), respectivement fondateur, premier directeur et président du conseil d'administration de la Schweizerische-Industrie-Gesellschaft (SIG). Cette manufacture de matériel ferroviaire, installée à Neuhausen am Rheinfall, va entamer la fabrication d'armes dès 1860, pour produire notamment le fameux fusil « Vetterli », l'arme d'ordonnance de l'Armée suisse dès 1869. De fait, autour de cette « fête », c'est bien un « groupe d'intérêt » qui est actif pour défendre les intérêts du tir en Suisse.

À Lausanne, pour la fête fédérale de tir de 1876, c'est Louis Ruchonnet (1834-1893) qui est à la tête d'un comité d'organisation, où siègent également Antoine Vessaz (1833-1911), Charles Fonjallaz (1819-1888) ou Charles Boiceau (1841-1907), soit des membres éminents de la politique cantonale. Louis Ruchonnet est d'ailleurs sollicité une première fois pour intégrer le Conseil Fédéral au cours de cette manifestation. Il refuse cependant la proposition, avant de l'accepter quelques années plus tard, après avoir assumé la fonction de président d'honneur de la Fête fédérale de Gymnastique qui se

³³ Ernst Tritten, *Geschichte des Schweiz. Schützenvereins*, Berne : chez l'auteur, 1886.

déroule à Lausanne en 1880. S'il n'existe pas de liens de causalité directs ici, Olivier Meuwly rappelle à de nombreuses reprises dans sa biographie que Louis Ruchonnet utilise les tribunes offertes par les fêtes fédérales de gymnastique et de tir pour réaliser des discours aux échos très « politiques »³⁴.

Thélin va perpétuer, mais aussi consolider, cette représentation politique au sein du tir, à l'échelle nationale. Il est élu en 1882 au sein du comité central de la SSC, où il va notamment représenter la Suisse occidentale aux côtés du Genevois Moïse Vautier (1831-1899), alors vice-président³⁵. Son activité au sein des Chambres fédérales participe également au développement du tir, et influence *in fine* la structuration progressive de la SSC. Il constitue un tandem très actif avec Martin Gamma. Secrétaire de la société, Gamma est aussi député au Grand Conseil d'Uri et un ardent promoteur du tir en Suisse centrale³⁶. À Berne, Thélin fréquente en fait de nombreux membres du comité central de la SSC, comme Josef Vonmatt (1815-1894), Moïse Vautier, Rudolf Geilinger (1848-1911) ou Rudolf Gallati (1845-1904), avec lesquels il mène plusieurs réformes notamment autour de l'armée et de l'entraînement au tir des recrues. Dès ses premiers mois de mandat, il s'engage autour des exigences en matière de tir, dont l'un des objectifs est d'améliorer l'habileté des soldats et de favoriser le versement des subventions vers les associations de tireurs³⁷.

Cette activité permet à la SSC de recevoir des subsides fédéraux qui, pour le tir, à la différence de ce que connaît la Société fédérale de gymnastique, vont directement aux sociétés locales, ce qui peut les aider – nous pouvons le supposer – à développer leur pratique (en particulier pour ériger des stands de tir). En place dans la « chambre des cantons », Thélin prend part aux nombreuses discussions sur la révision de l'organisation militaire entre 1905 et 1907, défendant « une augmentation du subside fédéral au tir obligatoire »³⁸. Entre 1895 et 1910, les aides étatiques pour la SSC augmentent de près de 250 000 fr., avec un pic lors de l'année 1910, où ce subside atteint la somme de 535 518 fr.³⁹.

Élu président de la Société suisse des carabiniers en 1893, l'engagement d'Adrien Thélin semble avoir un effet important sur le développement du tir dans le can-

³⁴ Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893...*, *op. cit.*

³⁵ Jürg Stüssi-Lauterburg, « Dem Bund zum Schutz. Dem Feind zum Trutz. Friede, Fortschritt, Sicherheit. 1875 bis 1913 », chapitre extrait du manuscrit de l'ouvrage en préparation pour le bicentenaire de la SSC en 2024.

³⁶ Christoph Zurfluh, « *Und alles Glück ist Traum* ». *Aus dem Leben von Martin Gamma (1856-1937)*, Altdorf: Dätwyler Stiftung, 2002.

³⁷ *Gazette de Lausanne* du 29 février 1884.

³⁸ ASSC, Rapports annuels de la SSC, Rapport annuel pour l'année 1905, p. 3.

³⁹ Martin Gamma, *100 ans de la Société suisse des Carabiniers...*, *op. cit.*, p. 221.

ton de Vaud – dont il est aussi le président de l'association cantonale – comme le démontrent les chiffres présentés dans le tableau suivant.

TABLEAU 1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE CARABINIERS EN SUISSE ET DANS LE CANTON DE VAUD (1890-1920, DONNÉES ISSUES DES RAPPORTS ANNUELS DE LA SSC)

Année	Président	Nombre total de sections	Nombre total de membres	Sections pour le canton de Vaud	Membres pour le canton de Vaud	Pourcentage des sections issues du canton de Vaud	Pourcentage des membres issus du canton de Vaud
1890	Stigeler	435	20 212	12	633	2,76	3,13
1895	Thélin	1114	52 155	51	2682	4,58	5,14
1900	Thélin	1432	69 177	115	6934	8,03	10,02
1905	Thélin	1821	87 079	170	8983	9,34	10,32
1910	Thélin	2576	120 407	212	11 690	8,23	9,71
1915	Raduner	2684	123 295	208	11 159	7,75	9,05
1920	Raduner	2951	170 005	189	10 876	6,40	6,40

Son engagement pour le tir dépasse néanmoins celui des sociétés, qu'elles soient vaudoises et nationales et concerne plus largement la place de l'armée dans la société suisse. Ainsi, en 1904, au sortir d'une assemblée de vieux carabiniers réunis à Yverdon, les personnes présentes chargent « les colonels Secrétan et Adrien Thélin d'user leur influence aux Chambres fédérales » pour faire annuler la décision de supprimer la troupe des carabiniers⁴⁰. Homme politique et dirigeant « sportif », « il s'est consacré avec un zèle vraiment apostolique à la mission consistant à faire de chaque citoyen suisse appelé à porter les armes un tireur digne de ce nom »⁴¹, ce que la *Tribune de Lausanne* confirme au moment de son décès: « Il était carabinier dans l'âme et l'est resté jusqu'à son dernier jour. »⁴²

VERS UNE ÉTUDE DES FAITS ASSOCIATIFS SPORTIFS

Adrien Thélin meurt le 4 mai 1922, de manière relativement inattendue malgré son âge déjà avancé (80 ans) alors qu'il est encore conseiller d'État. Remarquons à ce sujet que les différentes annonces mortuaires publiées dans la presse vaudoise révèlent aussi

40 L'armée suisse connaît alors une réorganisation de ses troupes.

41 « Vaudois d'origine: M. le conseiller d'État Thélin », in *Les Propos Vaudois*, 10 juin 1916, p. 10.

42 *Tribune de Lausanne* du 8 mai 1922.

l'ampleur du réseau local d'Adrien Thélin, avec des faireparts de l'Union instrumentale, de la Société des Jeunes Commerçants de Lausanne, des Carabiniers Vaudois, du Département Militaire du Canton de Vaud, de la Caisse Cantonale Vaudoise des Retraites Populaires ou encore de l'Union Chorale⁴³.

De fait, Adrien Thélin est également actif dans beaucoup d'autres sociétés ou activités, et en particulier au niveau économique en terre vaudoise. De 1908 et 1921, il est ainsi le premier président du Conseil d'administration des Retraites populaires. Par ailleurs, il est aussi membre du comité de surveillance de la Caisse hypothécaire cantonale et siège au Conseil d'administration de la compagnie des Chemins de Fer Fédéraux dès 1902, après le rachat par ces derniers de la Compagnie Jura-Simplon, dont il était également l'administrateur depuis 1898⁴⁴. C'est donc à un personnage central de la société suisse du tournant des années 1900 que nous avons à faire et cette contribution ne permet que d'amorcer une analyse du rôle joué par Thélin dans le développement du tir, en particulier en raison de ses adhésions politiques et militaires. Nous avons également essayé de montrer que le tir est, pour Thélin, comme un « objet » politique et, qu'en ce sens, son engagement dans ce domaine doit être compris sous des motivations qui vont du plaisir de tirer à la recherche de davantage de cohésion nationale.

Les cadres de cet article sont certes un peu étroits pour déployer une analyse exhaustive des affiliations d'un personnage comme Adrien Thélin, les éléments esquissés appellent néanmoins à deux réflexions en guise d'ouverture à de futures recherches. D'une part, s'il est impossible d'affirmer que l'engagement associatif offre un gain « électoral » direct, la « carrière » d'Adrien Thélin souligne que les diverses positions occupées par l'individu ne desservent pas les intérêts qu'il défend ou les causes qu'il embrasse, mais bien au contraire, celles-ci permettent l'acquisition de ressources utilisables à plus ou moins long terme. D'autre part, si l'engagement « sportif » – comme nous considérons le tir dans le cadre du présent article – est souvent évoqué dans les travaux sur l'histoire politique ou économique de la seconde moitié du XIX^e siècle, cette « sociabilité » ne fait jamais l'objet d'une attention importante, alors qu'elle semble s'insérer pleinement dans les logiques de la consolidation d'une « Suisse moderne ». Loin d'être contradictoires avec les recherches de nos collègues, ces conclusions préliminaires tendent à confirmer les résultats déjà proposés autour de la portée du fait associatif, des réseaux sociopolitiques et d'un « champ sportif » dans l'histoire de la Suisse.

⁴³ ACV, Dossier ATS « Adrien Thélin », Annonces mortuaires.

⁴⁴ Erich Grüner, *L'Assemblée fédérale suisse...*, *op. cit.*, p. 843.